



SUD Etudiant·e·s & Précaires

Place Chauderon 5

1003 Lausanne

[www.sud-ep.ch](http://www.sud-ep.ch)

[info@sud-ep.ch](mailto:info@sud-ep.ch)

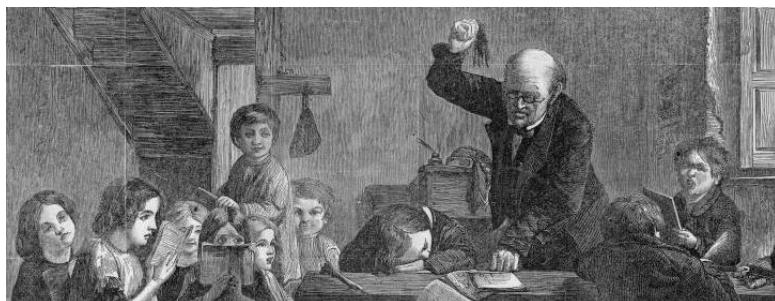
[fb.com/SUD.ep.ch](https://fb.com/SUD.ep.ch)

contre l'infantilisation  
signez la pétition!

HEP: Examen de français comme langue professionnelle  
& examen d'informatique

# METTRE FIN À L'ÉVALUATION PERMANENTE ET À LA PÉDAGOGIE PUNITIVE

La maîtrise du français comme langue d'enseignement fait partie des exigences de la HEP. Fort bien! Nous avons toutes et tous déjà des diplômes qui certifient notre maîtrise du français : maturité (pour les BP et les MS), bachelor ou master universitaire (pour les MS I et II). Et pour les allophones formé·e·s à l'étranger, des examens préalables sont requis. Notre cursus et nos diplômes attestent donc de cette maîtrise. Mais La HEP prétend pourtant nous évaluer encore et toujours...!



«Les étudiants HEP qui se destinent à l'enseignement attestent d'un niveau de maîtrise suffisant de la langue française en particulier: a) lors d'un examen spécifique ; b) dans les travaux écrits qu'ils remettent ; c) en situation de stage.» (Portail candidat du site de la HEP)

Sous prétexte de vérifier une «compétence clé», dont nous avons déjà fait la preuve, la HEP se réserve au moins 3 possibilités de nous mettre en échec.

## En stage, en examen, dans nos travaux : la pression de l'évaluation permanente

Pendant les périodes de stage, la maîtrise de la langue fait partie de l'évaluation des prafos : c'est là qu'est évaluée, «en pratique», notre utilisation de la langue. Ceci n'est pas choquant dans la mesure où nous n'avons pas pu faire l'objet d'une telle évaluation auparavant. Il reste évidemment à faire en sorte de limiter l'arbitraire dans les retours des prafos.

Dans certains travaux écrits et dans certains examens, on nous met tout simplement en échec s'il y a plus de six fautes dans nos réponses, indépendamment de la qualité de celles-ci. C'est proprement scandaleux ! L'évaluation peut bien tenir compte de la qualité de la langue, mais elle ne doit pas tenir pour motif d'échec pur et simple l'existence de quelques fautes.

Enfin il y a cet examen spécifique, ne valant aucun crédit, et censé vérifier notre français comme outil professionnel. Alors que les stages servent précisément à nous confronter au terrain et à nous y entraîner, et qu'on y évalue notre français, alors que nous avons déjà une série de diplômes, voilà qu'un examen ridicule (dictée et QCM de compréhension écrite) prétend encore évaluer notre niveau de de langue.

## Une pédagogie punitive

Pire que cela, si nous n'avons pas réussi l'examen de français (ou d'informatique d'ailleurs) à la fin de notre première année (le nombre de tentatives n'est pas limité, et l'examen est organisé à 3 fois par année), la HEP nous suspend sans autre forme de procès ! Pas de cours, pas de stage tant que nous n'avons pas réussi cet examen... mais la taxe d'inscription, la HEP la prend quand même.

**Les conséquences de cette mesure punitive, qui se présente comme une mesure de sensibilisation à la compétence langagière et comme une opportunité de se mettre à niveau (!), sont graves :**

- **cette punition rallonge la durée de la formation et, de facto, repousse le moment de l'acquisition d'un salaire décent et d'une stabilité nécessaire à une vie sereine.** Pour certain-e-s étudiant-e-s, qui ont charge de famille, qui ne sont plus forcément «jeunes» ou qui ont un parcours migratoire qui a retardé la possibilité de stabiliser leur situation, l'effet de cette mesure se fait ressentir particulièrement fortement et durablement. Cet effet aura des conséquences y compris pour leur retraite.
- **cette pratique suspend le droit à une bourse d'études pour les étudiant-e-s qui en sont au bénéfice.** L'accès à cette aide qui constitue le dernier filet social auquel peuvent accéder les étudiant-e-s, est en effet conditionné non seulement à l'immatriculation dans une école, mais bien au suivi régulier d'un certain nombre de cours et à l'obtention de crédits. L'interruption de cursus interrompt en réalité le versement du revenu de survie des boursiers/ères et les pousse, au mieux, vers des emplois précaires.
- un certain nombre des étudiant-e-s de la HEP enseignent déjà à côté de leur formation – en dehors des périodes de stages, s'entend. Elles et ils sont donc au bénéfice de CDD que leur institution ne pourra pas, légalement, renouveler plus de trois fois. **Ces étudiant-e-s se retrouvent donc en situation de perdre leur emploi actuel, qui leur permet de vivre, et leur emploi futur dans le cas où le CDD devait se transformer en CDI au moment de la diplomation.**

**Pour toutes ces raisons, le syndicat SUD Etudiant-e-s et Précaires revendique :**

- 1)** La fin immédiate de la pratique de l'interruption de cursus pour cause d'échec à l'examen de français comme langue professionnelle (ou à celui d'informatique) et la modification des articles du règlement de la HEP qui fondent la pratique de l'interruption forcée.
- 2)** La suppression pure et simple de cet examen, qui n'est d'aucune utilité et qui n'évalue pas les compétences professionnelles qu'il prétend évaluer.
- 3)** A minima, si l'examen devait perdurer, que ce soit sous une forme remaniée, et qu'il ne soit pas motif d'interruption de cursus ou de non-diplomation.
- 4)** Que l'évaluation de la compétence langagière comme outil professionnel soit laissée aux travailleuses et travailleurs du terrain, c'est-à-dire aux enseignant-e-s praticien-ne-s formateurs/trices. En cas dûment documenté par les prafos d'insuffisance sur cet aspect, et dans ces cas-là uniquement, la HEP doit pouvoir proposer un examen adéquat en guise de rattrapage et pour évaluer la remise à niveau.

**Afin de faire pression sur la Direction et d'obtenir une négociation sur la forme et les conséquences de cet examen, signez et faites signer la pétition**

**« Evaluation permanente et pédagogie punitive : Basta ! »**

en format papier ou en ligne : <https://www.sud-ep.ch/hep-evaluation-permanente-et-pedagogie-punitive-basta/>

## Bulletin d'adhésion

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**NPA/Localité :**

**E-mail :**

**Téléphone :**

**Date de naissance :**

**Filière :**

**Lieu d'étude :**

**Emploi :**

**Lieu de travail :**

**Signature :**

**Date :**